



PROBLEME PRIVATIF SUITE A UN PROBLEME COLLECTIF

Par **Annabelle9**, le **04/04/2011** à **16:41**

Bonjour,

Ce week-end, une coupure d'eau générale a eu lieu dans mon immeuble.

Lorsque l'eau a été rétablie, les robinets de la cuisine et la salle de bain de mon logement se sont remis a fonctionné correctement.

En revanche, mon mitigeur de douche fuit depuis cette coupure d'eau et ma chasse d'eau ne se remplit presque plus...

N'ayant eu aucun souci de plomberie jusqu'alors, j'ai décidé d'appeler le syndic de copropriète, ceux-ci me disent, que s'agissant de parties privatives, ils ne peuvent rien faire pour moi.

Que puis-je faire pour prouver cette corrélation entre ces événements et que faire pour qu'il reconnaisse que ce problème effectivement privatif est lié à cette défaillance collective ?

J'espère que vous pourrez m'aider rapidement car cette situation est vraiment gênante.

En vous remerciant

Par **Domil**, le **04/04/2011** à **18:38**

Si une coupure d'eau (qui aurait pu arriver parce que la Cie des eaux fait une maintenance) a engendré les dégradations que vous décrivez, c'est que votre matériel était défectueux avant cette coupure.

Si vous voulez prouver le contraire (si c'est possible), il vous faudra prendre un expert, qui vous coutera plus cher que les réparations à effectuer.